



Expert/e en gestion d'institutions de santé (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Expert/e en gestion d'institutions de santé (DF)» du 01.09.2021

- ▷ La modification du règlement d'examen professionnel supérieur du 09.08.2021 a été approuvée par le SEFRI le 21.12.2022, entre autres l'admission.

Description brève

L'expert/e en gestion d'institutions de santé avec diplôme fédéral est un généraliste de la conduite opérationnelle d'un établissement du secteur de la santé, doté de compétences prioritaires dans les thèmes de la gestion et de la stratégie. En tant que cadre, il/elle conçoit de manière active et systémique le développement de l'institution. Ses activités touchent les domaines stratégiques du développement de l'institution, de la gestion économique, de la gestion des ressources humaines ainsi que divers domaines relevant des services de support. Ses interlocuteurs sont des cadres de l'institution et du personnel des domaines médico-soignants, de l'administration et des services de support. L'expert/e en gestion d'institutions de santé est aussi en contact avec des bénéficiaires de prestations, comme par exemple des patients, des clients et des résidents, ainsi qu'avec des fournisseurs, des autorités et des assurances.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Fédération Suisse des directrices et directeurs d'Hôpitaux (FSDH)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) sont titulaires du brevet fédéral de spécialiste en gestion d'institutions de santé ou d'un titre équivalent
- b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an en tant que cadre supérieur d'une institution de santé en Suisse ou à l'étranger au cours des trois dernières années avant l'admission.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: 1) étude de cas (écrit), 2) gestion administrative des patients / TIC (écrit), 3) gestion de projet et des processus (oral), 4) direction d'entreprise / finances (oral), 5) gestion des ressources humaines (écrit).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e en gestion d'institutions de santé avec diplôme fédéral
- Experte/Experte in Gesundheitsinstitutionen mit eidgenössischem Diplom
- Esperto/a in gestione di istituzioni sanitarie con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Healthcare Organisations Expert, Advanced Federal Diploma of higher Education

Dispositions finales

Les candidats/e qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 17 août 2009 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois, d'ici à fin 2022.

La personne qui a réussi l'examen professionnel d'expert/e en gestion hospitalière est autorisée – après la tenue du premier examen organisé conformément au présent règlement – à porter le nouveau titre d'expert/e en gestion d'institutions de santé avec diplôme fédéral. Le SEFRI n'établit pas de nouveau diplôme.

Pour en savoir plus

Les Hôpitaux de Suisse (H+)

www.hplus.ch

Fédération Suisse des directrices et directeurs d'Hôpitaux (FSDH)

www.fsdh.ch